

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Les illettrés en France. — Colère d'évêque

Les documents qui viennent de paraître sur le nombre des illettrés en France ne sont guère consolants. Il se trouve, en effet, que le département de la Seine, qui est pourtant l'un des plus favorisés sous le rapport de l'instruction, accuse une augmentation du total des conscrits ne sachant ni lire ni écrire. De 1905 à 1909, l'accroissement a été assez sensible.

A coup sûr, l'application des lois scolaires a diminué très fortement le contingent des ignorants absolus. Mais dans l'ensemble du territoire, il y a encore près de 2 0/0 de citoyens qui ne peuvent ni épeler un journal ni signer leur nom. C'est beaucoup, si l'on considère qu'en Suisse la proportion est quatre fois moindre et qu'en Allemagne et dans les contrées Scandinaves on est arrivé à limiter à 1 0/0 le taux des jeunes gens restés rebelles à la culture la plus rudimentaire.

Il n'y a aucune raison pour notre pays de demeurer en retard sur le Danemark ou sur la Suède. Déjà, dans certaines de nos régions, dans les deux Savoies, par exemple, l'illettré a complètement disparu, et si l'effectif atteint à un chiffre beaucoup trop considérable pour la France envisagée globalement, c'est que tel arrondissement des départements bretons ou du Nord n'a pas encore une fréquentation scolaire suffisante.

Il est du devoir de la démocratie de remédier à une situation aussi fâcheuse, et elle servira ses intérêts les plus immédiats en faisant, de l'application des lois, une vérité.

Chargé de présider la distribution des prix du lycée de Foix, M. Delpech y a prononcé un discours qui a irrité l'évêque de Pamiers. Ce prélat vient de manifester sa colère en supprimant le poste d'aumônier de ce lycée et, dans une lettre violente, il a expliqué les raisons de sa décision.

Cet incident suscite quelques réflexions quant à l'état d'esprit de l'épiscopat et au peu de respect pour les idées des autres qui animent le clergé.

En admettant que le langage de M. Delpech, dans un établissement d'enseignement, ait été de nature à déplaire à des ecclésiastiques, en vertu de quel droit l'évêque de Pamiers a-t-il qualité pour juger les paroles d'un citoyen parlant devant une réunion laïque ? Ce qui a été dit ne regarde en rien l'évêque.

Si, dans une église, un prédicateur exprimait une manière de voir en opposition avec les doctrines républicaines, tout porte à croire que M. Delpech ne s'occuperait pas de lui. On ne demande au clergé que de respecter les lois et la forme du gouvernement.

Comme la plupart de ses collègues, l'évêque de Pamiers ne peut pas prendre son parti de la Révolution française. Il se croit encore à l'époque lointaine où le clergé régentait et dominait ; il rêve encore le règne de l'Eglise sur l'Etat.

Ce temps est passé. De nos jours, un évêque doit s'incliner devant la liberté de penser des autres, s'il veut que l'on respecte la sienne.

A L'ÉTRANGER

Nicolas II en Turquie. — Les espions allemands

La visite annoncée de Nicolas II au Sultan sera, si elle se réalise, un grand événement historique. On ne prévoyait pas, il y a peu d'années encore, la présence à Constantinople d'un tsar venu en ami. On ne se figurait, sur les bords du Bosphore, qu'un empereur de Russie vainqueur de la Turquie, entrant, la croix à la main, dans le temple de Stéphanie pour en chasser l'Islam.

Le rêve de Pierre le Grand sera définitivement abandonné, le jour où Nicolas II arrivera chez le sultan Mahomed. Une ère nouvelle de relations commença entre la Russie et l'empire ottoman.

Il est à supposer et même probable que la première conséquence serait l'ouverture des détroits aux navires de guerre, de façon à ce que la flotte russe de la mer Noire n'y soit plus bloquée.

La Russie souhaite avec passion de pouvoir faire passer ses escadres par le Bosphore et les Dardanelles, et les circonstances lui facilitent d'obtenir l'abrogation des stipulations internationales à cet égard.

Aujourd'hui, la France et l'Angleterre ne pourraient pas s'y opposer, à cause de leurs relations d'alliance ou d'amitié. Si la Turquie s'entend sur ce point avec la Russie, la question se trouvera tranchée.

On annonce, du reste, que le yacht impérial du tsar serait escorté par deux cuirassés. L'Europe serait en présence d'un fait accompli.

Les arrestations d'espions, à notre frontière, continuent et causent une certaine inquiétude. Que médite-t-on donc, de l'autre côté du Rhin, pour déverser ainsi sur nous tous ces agents mystérieux ?

Sans doute, la vérité est qu'il n'y a rien de nouveau. L'espionnage fait partie du système allemand. Chez nos voisins de l'Est, être espion n'a aucun caractère déshonorant. C'est une des formes du patriotisme.

On assure que, dans nos villes fortes, des garçons de café, des domestiques même sont, en réalité, des sous-officiers de l'armée allemande.

Si le fait est exact, il ne fait pas honneur à la mentalité et à la moralité germaniques ; mais reste à savoir si des espions de ce genre servent à quelque chose.

On ne voit pas trop quel secret on peut découvrir en servant des bocks ou en tirant des bottes. Il ne faut donc pas s'exagérer les découvertes obtenues par des espions qui se livrent à des besognes de ce genre.

En temps de guerre, il est clair qu'un espion peut apporter des renseignements précieux sur la situation de l'armée ennemie, et le grand Frédéric avait raison de se moquer du maréchal de Soubise, en disant : « Soubise a cent cuisiniers et un espion ; moi, j'ai cent espions et un cuisinier. »

Mais, en temps de paix, les espions annoncent d'ordinaire ce que tout le monde sait.

LE FURETEUR.

Comparaisons instructives

De la République on pourrait dire ce que disait, à peu près, je ne sais quel philosophe parlant de lui-même.

Si on l'aime beaucoup quand on l'examine, on l'aime mieux quand on la compare. Pour dégolter notre pays du régime démocratique, quelles calomnies n'a-t-on pas imaginées contre lui ? C'est la République qui attire sur nous tous les malheurs ! Sans elle la vie nationale coulerait paisible et prospère ! Elle provoque toutes les crises et favorise tous les conflits sociaux en stimulant les revendications ouvrières !... Ce n'est là qu'un pâle résumé des attaques que ses adversaires lui prodiguent.

Pour démontrer que ces affirmations sont des mensonges impudents, nous avons à peine besoin de prendre la parole. Les faits parlent d'eux-mêmes. Une simple comparaison avec les pays qui jouissent du doux régime monarchique établit que les agitations politiques et les crises sociales sont beaucoup moins graves en France que chez eux !... Que l'on aille voir au Midi ou au Nord, en Espagne et en Suède, et l'on reviendra de ces voyages singulièrement mieux disposés à l'égard de notre République démocratique !...

Ah ! si les pouvoirs unis et complaisants, les influences alliées de la Royauté et de l'Eglise étaient capables de rendre un peuple heureux, il n'y aurait pas de félicité comparable à celle

de l'Espagne. Il n'existerait pas de nation aussi puissante, aussi florissante, aussi prospère que la nation espagnole. En est-il ainsi ?... Je crois bien que personne, même à Madrid et même à Rome, n'oserait l'affirmer !

Vous n'êtes pas sans avoir lu sous la plume d'un quelconque Drumont que la valeur d'un peuple se doit mesurer à la force de sa foi catholique. Il s'agit non seulement de sa valeur guerrière, mais aussi de sa valeur morale, intellectuelle, commerciale et industrielle... Or, il n'est pas de pays qui soit plus profondément, plus complètement catholique que l'Espagne où rien ne limite le pouvoir de l'Eglise et ne fait obstacle à son influence !...

Mais il n'est pas de pays non plus qui soit plus pauvre, plus malheureux et plus ignorant.

Sur les sentiments de ce peuple à l'égard de son armée, les événements récents de Catalogne nous ont suffisamment renseigné ! Si ces effroyables choses s'étaient passées en France, il n'est pas difficile d'imaginer ce que les folliculaires de la réaction auraient écrit ! Je vous laisse à penser ce qui se serait dit contre les mœurs républicaines, et la « déchristianisation » de notre pays ! Ça se passe en monarchie ! Ça se passe en pays clérical, catholique, soumis à la sainte influence du Pape et des jésuites !... Eh ! bien, nos adversaires s'épargnent à eux-mêmes le soin d'en tirer des conclusions !

Ce brave pays d'Espagne, rongé par le cléricalisme jusqu'à en mourir, vit pourtant à l'ombre de l'Eglise Romaine. Si ce que disent nos cléricaux de France était vrai, les joies devraient l'accabler. Il semble au contraire que c'est la malédiction du ciel qui descend sur lui avec la bénédiction du Pape. Un peu comme Hernani, celui-ci pourrait s'écrier :

« Ah ! je porte malheur à tout ce qui m'environne ! »

C'est au moment même où nous le défendons, en 1870, contre les « usurpateurs » italiens, que le désastre de Sedan nous fut infligé par un peuple d'hérétiques. Quant à la triste Espagne, depuis des siècles, elle n'a cessé de déchoir. Et c'est encore une nation de mécréants, l'Amérique, qui lui fait subir il y a 10 ans, les plus sanglantes défaites. C'est après avoir reçu les abondantes bénédictions de Léon XIII que la flotte de Cervera allait périr à Cuba sous les boulets des protestants américains ! Quant à l'armée espagnole, les révélations qui nous furent faites lors des derniers événements de Barcelone nous ont appris dans quel état lamentable elle se trouve en ce pays où les cléricaux sont les maîtres et où tout est organisé comme les nôtres voudraient que les choses fussent organisées en France !... Bel exemple à suivre, n'est-ce pas ?...

Mais il est inutile d'insister ! Regardons d'un autre côté. Le spectacle sera différent ; c'est pourtant une leçon du même genre qui s'en dégage.

A-t-on assez accusé la République de favoriser les grèves, de provoquer par son existence même le désordre, les crises, les conflits sociaux ? A ces accusateurs, on peut demander s'ils ont jamais vu en France, sous la République, une crise aussi grave, aussi profonde, aussi vaine que la grève générale qui sévit en Suède depuis près de 15 jours. Là-bas, sur une population qui n'atteint pas cinq millions d'habitants, plus de 300.000 travailleurs sont en chômage volontaire. Cela dure depuis plus de deux semaines. La vie économique, industrielle et commerciale du pays est suspendue.

Eh ! bien, nous demandons aux détracteurs de la République, qui l'accusent d'être elle-même la cause de tout désordre, s'il y a jamais eu depuis 40 ans, dans notre pays, une crise d'une pareille gravité ! Chez nous, quand éclate le moindre conflit, tout l'effort de ceux qui renseignent le public semble être de le grossir et de l'exagérer ! Les plus minimes détails sont commentés. Les journaux se disputent à qui publiera les rensei-

gnements les plus complets, les plus circonstanciés ! C'est ainsi que des crises dont l'importance est secondaire prennent toujours, dans l'opinion publique, des proportions considérables. Ailleurs, c'est tout le contraire qui se passe. On s'efforce d'atténuer, d'amoindrir et de ne faire connaître que ce qu'il est impossible de cacher ! C'est pourquoi il nous arrive si peu de détail sur la grève de Suède dont nous connaissons seulement l'existence et les incidents principaux !...

En attendant que cette grève considérable ait pris fin, nous pouvons bien en profiter pour démontrer combien il est absurde de vouloir faire porter à la République la responsabilité de l'agitation qui secoue actuellement les masses populaires. Ce sont là les manifestations extérieures d'une évolution sociale qui se produit partout et sur laquelle nous ne pouvons rien, soit pour la retarder, soit pour la détourner du but où elle tend. Mais ce que la République, mieux que tout autre régime, peut et doit faire, c'est d'apaiser ces conflits et de rendre autant que possible cette évolution pacifique par son effort constant de justice sociale.

Emile LAPORTE.

Archéologie

Dans la commune de Dormelles, de l'arrondissement de Fontainebleau, où les vieux chroniqueurs placent la fameuse bataille que se livrèrent en 600 Clotaire, roi de Soissons, Thierry, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Austrasie, et où se voyaient encore, à la fin du dix-huitième siècle, les tours d'un vieux manoir que l'on assurait avoir servi d'asile à Cloald, honoré depuis sous le nom de saint Cloud, d'intéressantes trouvailles archéologiques ont été faites. On a notamment découvert les vestiges d'un château de Brunehaut et d'un autre de la reine Clotilde, puis dans la cour de ce dernier, un sarcophage malheureusement brisé au cours des fouilles, mais sur les fragments duquel apparaissent néanmoins quelques gravures caractéristiques des sculptures mérovingiennes.

La Société d'archéologie du Gatinais estime que des fouilles exécutées dans ces parages livreraient d'autres sarcophages, que l'on pourrait avec de grandes précautions exhumers intacts.

La plus longue ligne télégraphique

La plus longue ligne télégraphique directe est actuellement celle qui réunit Londres à Calcutta. La distance entre les deux points extrêmes de cette ligne est de 5.342 milles anglais, — ce qui n'est pas, d'ailleurs, que les communications soient aussi régulières et aussi faciles à obtenir qu'entre Paris et Lille.

Cette ligne, qui appartient à la Compagnie Indo-Européenne, ne fonctionne que depuis quelques mois. Autrefois, la ligne s'arrêtait à Téhéran et ne comportait pas moins de six stations de relais, d'où toutes les dépêches devaient être transmises de nouveau. Ce système entraînait de longs retards.

Des essais tentés sur la portion de la ligne réunissant Odessa à Téhéran, à l'aide des appareils automatiques Wheatstone, furent si concluants que le nouveau système fut mis en pratique sur tout le reste de la ligne.

Aux endroits où se trouvaient autrefois les stations de relais, des dispositifs automatiques servent aujourd'hui à maintenir le courant électrique au degré d'intensité nécessaire. Il n'a pas fallu moins de onze ans d'efforts incessants pour arriver au degré de perfectionnement actuel.

Les ondes hertziennes

Un ingénieur de Nuremberg vient d'essayer avec succès un système permettant de diriger un bateau électrique à l'aide des ondes hertziennes.

Les résultats seraient dit-on, supérieurs à ceux obtenus par l'inventeur américain Tesla, qui le premier, se servit d'un gouvernail mû par des projections.

Voici quelques détails sur ces expériences faites sur l'étang de Dutzendteich :

Un phare placé au bord de l'étang est muni d'un projecteur et d'une antenne, comme pour la télégraphie sans fil. Un bateau à moteur électrique est pourvu de deux mâts de quatre mètres, entre lesquels est suspendue une antenne de quatre mètres également. Un récepteur est placé à la proue. A la poupe se trouve un commutateur pour les courants projetés et pour le gouvernail électrique.

Ce dispositif a permis de faire exécuter au bateau toutes les évolutions voulues et de lui faire décrire des « 8 ». Un système de lampes à interrupteur prévient l'observateur placé dans le phare une ou deux secondes avant chaque changement de direction du bateau. De cette manière, on peut corriger à temps toutes les fausses manœuvres.

Au club des divorcés

Les réceptions se font avec un certain cérémonial. Le candidat se présente sous les auspices de deux parrains, que des infortunes conjugales notoirement amenées à divorcer et consolidés dans l'énergie résolution de ne point recourir au mariage.

Le président, solennellement, demande aux deux parrains :

— Les honorables parrains certifiez-ils sur leur honneur que le candidat, jadis marié, a rompu son mariage à l'aide des lois sur le divorce ?

D'une voix grave et assurée les parrains l'affirment.

Alors le président, s'adressant au candidat, lui demande :

— Vous vous engagez d'honneur à respecter les règles de notre association... et à ne plus jamais unir vos destinées à celles d'une femme par les liens du mariage ?

Généralement, le candidat affirme sa résolution d'une voix forte et vibrante. Aussitôt son admission est prononcée. Il fait alors partie d'une réunion de gens aimables, de bonne humeur que nul souci ne vient hanter.

INFORMATIONS

Au Maroc

La capture du Roghni

La nouvelle de la capture du prétendant a causé dans le monde indigène et parmi les Européens une émotion considérable. De tous les succès de Moulaï-Hafid celui-ci est le plus important.

Les derniers renseignements reçus sur la capture du roghni disent que le 13 de ce mois il était arrivé de Lalla-Oulich chez les Beni-Messara. A ce moment la mehalla chérifienne était campée à Moulay-Bouchta sur la limite du territoire des Beni-Zeroual. Ces derniers prenant parti pour le prétendant, accueillirent à coups de fusil la cavalerie chérifienne. La colonne de Bagdadi intervint alors, et fit cerner la zaouïa, à laquelle on mit le feu.

Le prétendant, avec une poignée d'hommes, se défendit furieusement, il tua à coups de revolver plusieurs cavaliers qui s'approchaient pour le saisir car on avait ordre de le capturer vivant. Ce résultat fut enfin obtenu.

Contre les atrocités de Hafid

On sait qu'à la suite des traitements horribles infligés sur l'ordre du sultan Moulaï-Hafid aux vaincus tombés en-

tre ses mains à la suite de la défaite du roghni, les puissances ont décidé de faire remettre au sultan une note collective en vue d'obtenir de lui l'engagement de respecter désormais les lois de l'humanité.

A la nouvelle de la capture du roghni par les troupes hafidiennes, le gouvernement français a décidé de faire hâter la remise de cette note au sultan, afin de ne pas lui permettre d'exercer sur Bou-Hamara les atrocités reprécitées dont furent victimes les prisonniers faits par les troupes de Moulaï-Hafid.

La question d'Orient

Suivant les nouvelles reçues de Brana, des combats sérieux ont lieu depuis deux jours entre des soldats turcs et monténégrins. Il y aurait plusieurs morts de chaque côté.

Djavid pacha marche avec une force imposante vers Ipsek pour punir les Albanais révoltés.

La situation dans le nord du sandjack de Kossovo est devenue plus critique. Djavid pacha va prendre les mesures les plus rigoureuses pour vaincre la résistance des Albanais ; le gouvernement met à sa disposition les troupes qu'il désire.

Le centre du mouvement, qui n'est pas réactionnaire, est dans le sandjack d'Ipsek.

M. Fallières dans le Lot-et-Garonne

Le Président de la République et M^{me} Fallières resteront maintenant à Rambouillet jusqu'à la fin de septembre, époque à laquelle M. Fallières se rendra avec sa famille dans sa propriété du Loupillon. Le Président compte faire alors un séjour de deux à trois semaines dans le Lot-et-Garonne. Il vient, en effet, de fixer au 3 octobre la date d'inauguration du monument élevé à M. Faye, à Marmande, et au 10 octobre celle de l'inauguration du monument Deluns-Montaud.

C'est à son retour que seront données les premières grandes chasses officielles de Rambouillet.

Parti radical et radical-socialiste

Le Comité exécutif rappelle que le Congrès de Nantes se tiendra les 7, 8, 9 et 10 octobre prochain. Les adhésions sont reçues jusqu'au 20 septembre.

L'importance des questions à l'ordre du jour du Congrès (réformes électorales, réformes sociales, réforme de l'enseignement et défense laïque, discipline électorale), fait à tous les élus et aux militants du parti un devoir d'y assister.

Le Congrès aura à discuter notamment le rapport sur l'unité de candidature présenté par la Commission du règlement.

Il est indispensable que ces questions soient étudiées largement ; les décisions qui seront prises par le Congrès, engageant tous les membres du parti, ceux-ci doivent apporter à ses délibérations l'autorité de leur présence.

Les adhésions sont reçues au siège du Comité exécutif, 9, rue de Valois, à Paris.

La délimitation des Crus

Les représentants de la Gironde, qui n'acceptent pas les termes du projet de délimitation de la région productrice des vins de Bordeaux, ont eu jeudi matin un entretien avec M. Ruau ministre de l'Agriculture. Etaient présents : MM. Monis, Thounens, Courrégelongue, sénateurs ; de La Trémouille, d'Elissagaray, Chastenot, Chaigne, Combrouze, Chaumet, Pierre Dupuy, Emile Constant, députés ; David et Eymond, conseillers généraux.

La réunion qui s'est prolongée jusqu'après-midi, n'a pas abouti.

La discussion a été reprise à trois heures.

L'accord s'est fait entre M. Ruau et les députés girondins sur le texte de décret de délimitation suivant :

Article premier. — L'appellation régionale « bordeaux » est exclusive-

ment réservée aux vins récoltés dans le département de la Gironde.

Art. 2. — Peuvent être assimilés aux vins ci-dessus spécifiés les vins importés dans le département de la Gironde et récoltés dans les territoires adjacents ci-après délimités.

(Suit la nomenclature de 63 communes de la Dordogne et du Lot-et-Garonne admises dans l'avis du Conseil d'Etat, avec une légère modification tendant à exclure de la région délimitée la gare des marchandises de Marmande qui aurait pu servir d'entrepôt).

Ce texte sera soumis à l'approbation du Conseil général de la Gironde, et, s'il est adopté, le décret de délimitation sera immédiatement signé.

La semaine d'aviation

La 5^e journée d'aviation a été un triomphe pour Latham :

Vers midi, le ciel s'assombrit. A deux heures, l'horizon est tout noir. Cependant, le tenace Latham qui vient de voler une heure avec l'aéroplane 13, prend cet après-midi son appareil à gauchissement et, à 2 heures 10, il s'élève à nouveau. Le vent souffle à trois mètres, puis quatre, puis cinq.

Latham s'élève ; il semble vouloir passer au-dessus de la bourrasque et, tandis que le vent augmente, Latham monte ; il est à 20, 100 mètres ; il tourne toujours, un peu moins rapide que ce matin. Il a couru 10 kilomètres en 9 minutes 23 secondes 4 ; 20 kilomètres en 18 minutes 51 secondes 1 ; 30 kilomètres en 27 minutes 41 secondes ; 40 kilomètres en 36 minutes 15 secondes ; 50 kilomètres en 44 minutes 48 secondes ; 60 kilomètres en 53 minutes 50 secondes 4.

Le vent souffle toujours dans le ciel noir. L'orage paraît s'éloigner sur Roims.

Dans la grande ligne, après avoir doublé le pylône au troisième tour, Latham arrive en même temps qu'un train rapide Paris-Charleville. La lutte de vitesse entre le train et l'aéroplane est très émuante. Latham a ce moment, plane à 60 mètres, et avant le troisième pylône, l'aviateur dépasse facilement le train.

Le troisième tour est couvert après 27 minutes 41 secondes de vol et ce dernier tour de piste accompli en 8 m. 45 s. 4/5.

Malgré la pluie qui tombe, Latham continue à voler avec une admirable sûreté. Il a déjà parcouru 130 k. en 1 h. 54 m. 24.

Le record du monde de distance est battu dès à présent, et Paulhan, qui avait le premier rang dans le grand prix de Champagne, passe au second.

Latham, après avoir bouclé le quinzième tour, est allé atterrir au-delà du deuxième pylône, ayant couvert une distance de 154 kilomètres 375 en 2 h. 18 m. 9 s. 3/5.

C'est le record du monde de la distance. Latham a dû atterrir faute d'essence.

La 6^e journée de la semaine d'aviation a été brillante, tous les records précédents ont été battus.

Farman a couvert 180 kilomètres en 3 h. 4 m. 56 sec. 2/5.

Classement pour le grand prix de Champagne. — 1. Farman, 180 kilomètres ; 2. Latham, 154 kilomètres ; 3. Paulhan, 131 kilomètres ; 4. Tissandier, 120 kilomètres ; 5. Lambert, 116 kilomètres ; 6. Latham, appareil numéro 13, avec 110 kilomètres.

Les aéroplanes

Blériot et Latham se sont mis à peu près d'accord sur tous les points de leur match. Ils demandent que les 125.000 fr. en prix soient déposés dans une banque française ou anglaise avant la signature de l'engagement définitif. Ils préféreraient n'amener chacun qu'un appareil, à cause du prix élevé des transports ; mais, d'autre part, ils estiment que si un accident arrivait à cette unique machine, il pourrait s'ensuivre de grands retards dans la continuation du match, ce qui pourrait provoquer le mécontentement du public. Quant au règlement à établir pour leur vol, ils désirent qu'il soit l'œuvre d'une commission composée de délégués des principaux Clubs aéronautiques de France et d'Angleterre.

Petites Nouvelles

Contrairement aux informations publiées par plusieurs journaux, les défenseurs des chauffeurs de la Drôme n'ont pas été reçus à Rambouillet ; ils sont encore à Valence, attendant la convocation présidentielle.

On mande de Londres que l'amiralauté a donné l'ordre de mettre en chantier un nouveau cuirassé du type « Dreadnought » aussitôt après le lancement du « Neptune », auquel il sera procédé à la fin de septembre.

Jeu de nuit eu lieu à Genève, les obsèques des victimes de l'accident de l'usine à gaz. Deux services religieux ont été célébrés : pour les ca-

tholiques et pour les protestants. Le cortège funèbre comprenait 44 voitures et une foule de 25.000 personnes.

L'Association Emile Zola vient de fixer la date du pèlerinage de Médan, qui aura lieu cette année le dimanche 3 octobre.

Une saine amélioration a été constatée ce matin dans l'état de M. Piot. Voici le bulletin de santé publié par le médecin traitant : « Situation satisfaisante, sauf l'insomnie : pouls 83, température normale. »

On a notifié à Renard le rejet de son pourvoi en cassation. Le condamné conserve l'espoir de ne pas aller au bagne ; il a, dit-il, confiance dans la justice du président de la République.

Le curé de Quers (Var) ayant défendu aux « Enfants de Marie » de la paroisse d'aller au bal, les jeunes filles se sont mises en grève et refusent de chanter aux offices jusqu'à ce que le curé soit revenu sur sa décision.

La visite du jeune roi de Portugal à Paris, au mois de novembre prochain, n'aura décidément aucun caractère officiel.

La chasse ouvrira le 5 septembre dans le département de la Seine.

Une petite chaumière, qui subsistait, seul vestige de l'ancien village des Thernes, parmi les somptueux immeubles de l'avenue du Bois-de-Boulogne, à Paris, vient d'être démolie.

CHRONIQUE LOCALE

Chez les bien pensants

Souvent, dans la *Quercinoise*, X. Pinxit nous sert des petits scandales dont les auteurs appartiennent au parti républicain.

Car hélas ! il est dans notre parti, comme dans tous les autres partis, des personnages qui ne valent pas cher : plusieurs fois déjà, nous l'avons reconnu, mais avec cette restriction cependant que chez les cléricaux, libéraux, camelots, aiglons, etc., etc., il y a de nombreux bons-hommes dont la malpropreté est bien démontrée.

Les feuilles nettement cléricales également, ne se font pas faute de publier parfois, mais plus rarement qu'elles ne le voudraient, des entrefilets dans lesquels elles racontent avec complaisance un crime ou un délit commis par « un ancien élève des écoles sans Dieu. »

Il paraît que cette publicité est une propagande parfaite contre les écoles laïques : ces histoires plaisent infiniment aux braves ménages qui ignorent ou feignent d'ignorer les crimes, les délits d'anciens élèves des séminaires.

Sus à l'école sans Dieu ! hou ! hou ! C'est le refrain continu de nos adversaires, et comme nous le disions au début, gare au franc-maçon, au libre-penseur, au blocard qui aura la faiblesse de commettre une simple peccadille : X. Pinxit est là pour le fustiger.

Mais si X. Pinxit est si attentif aux gestes de ses adversaires, il est oublieux, silencieux, quand il s'agit des crimes de gens de son parti. Ainsi, il a omis de parler de ce fils de famille, le jeune vicomte de V..., qui dans la nuit du 10 au 11 juillet, incendia le château de St-Illah (près de St-Brieuc) et vola ensuite une somme de 5.000 francs.

Ce jeune vicomte n'est pas, supposons-nous, un élève de l'école sans Dieu ; il a été élevé certainement selon les meilleurs principes et il n'a eu sous les yeux que les meilleurs exemples.

C'était un bien pensant dans le vrai sens du mot ! Et cependant il vient de se placer dans le rang à côté du pire apache, du vagabond sans foi ni loi, sans instruction, sans éducation !

X. Pinxit ne dira pas que ce sont les livres condamnés par l'épiscopat local, la morale laïque, les maîtres primaires qui ont déformé ce jeune aristocrate auquel sans nul doute on a évité sa vie durant, toute promiscuité blocarde.

Et ils sont nombreux les muscadins, les fils de famille déchus, façonnés à l'image du jeune vicomte en question.

Nous n'en établissons jamais la liste : et si de temps en temps nous en signalons un, c'est que nous désirons simplement que nos adversaires qui ne manquent pas l'occasion d'établir les hontes d'un des nôtres, coupable d'une faiblesse, aient parfois pour celui-là un peu de cette pitié que l'on doit avoir, que nous avons, pour toute victime d'une horrible fatalité.

LOUIS BONNET.

Navigation

Par arrêté du 24 août, M. Marcouly, (Julien-Emile), est nommé élusier hors classe et attaché au service de la navigation du Lot (écluse de Cadriev), en remplacement de Mme Delsol, démissionnaire.

Trophée de France

Éliminatoire

Dimanche prochain, comme nous l'avons annoncé, se disputera l'éliminatoire du Trophée de France. Le départ aura lieu au café Tivoli,

Beautés cléricales

Sous le titre de « Beautés laïques », dans le *Quercinoise* de jeudi, Vindex nous fait l'amabilité de nous dédier un fillet paru dans un journal parisien au sujet d'une chanson qui, paraît-il, serait chantée dans une école laïque.

Le refrain de cette chanson qui est qualifiée « d'érotique » contiendrait ces deux vers :

C'est le moment des épousailles
Dans les broussailles !

Vindex en est indigné : nous espérons que son indignation va atteindre son paroxysme quand il aura lu le couplet suivant d'une chanson que nous lui dédions très aimablement et qui est chantée dans les couvents :

Vive Jésus, quand son œillade
Me rend heureusement malade.
Vive Jésus, lorsque pâmée
Je me trouve en lui transformée ;
Vive Jésus quand il m'attire
Si fort qu'il semble que j'expire.
Vive Jésus quand tout à l'aise
Il me permet que je le baise.
Vive Jésus quand sa bonté
Me réunit dans la nudité ;
Vive Jésus quand ses blandices
Me combent de chastes délices.

N'est-ce pas que voilà bien un hymne sacré !

L. B.

Armée territoriale

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'année 1909, les officiers du 13^e territorial de Cahors dont les noms suivent :

Pour le grade de chef de bataillon, M. Peyneau, capitaine.

Pour le grade de capitaine, MM. Bourgeois, Coudore, Lascoux, Peltier, lieutenants.

Société d'Agriculture et Union des Viticulteurs du Lot

La Société d'Agriculture et l'Union des Viticulteurs du Lot se réuniront le 1^{er} septembre, à 10 heures du matin, dans une des salles de la mairie de Cahors.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal ;
- 2^o Présentation et admission des nouveaux membres ;
- 3^o Communications sur le décret de délimitation de la zone viticole bordelaise ;
- 4^o Communications diverses.

Syndicat Agricole du Lot

Le Syndicat Agricole du Lot se réunira le 1^{er} septembre, à trois heures du soir, dans le lieu ordinaire des séances, rue du Lycée, Cahors.

Ordre du jour :

- 1^o Soins à donner à la vinification ;
- 2^o Semis des blés en lignes ;
- 3^o Communications sur la délimitation de la zone viticole bordelaise ;
- 4^o Communications diverses.

Amicale des cantonniers du Lot

Les membres de la Société amicale des cantonniers et chefs cantonniers du Lot ont tenu leur réunion à Cahors, dans la salle de la mairie, sans la présence du camarade Delsoy.

Le secrétaire a donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui a été adoptée sans observation.

Le camarade Rigal a rendu compte de son mandat de délégué au congrès de Paris et exprimé les espérances qu'il en a rapportées.

L'amicale a ensuite rédigé une pétition résumant les justes desiderata des cantonniers, pétition qui sera soumise à la bienveillance de M. le préfet, de M. l'ingénieur en chef et de MM. les membres de l'assemblée départementale.

Les cantonniers espèrent que ces messieurs voudront bien la prendre en considération, notamment en ce qui concerne leur assimilation aux cantonniers des routes nationales.

Lors de sa dernière session, la plupart des conseillers généraux voulurent bien reconnaître que les cantonniers départementaux, ouvriers laborieux, consciencieux, attachés à une rude besogne, méritaient toute leur sollicitude.

A maintes reprises, la presse républicaine a soutenu les revendications, de ces modestes et utiles fonctionnaires, et souligné combien il leur était difficile de vivre, non pas seulement à cause de la modicité de leur traitement, mais surtout à raison des faibles indemnités de déplacement qui leur sont allouées.

Nous espérons que le conseil général, tenant compte de leur bonne volonté habituelle et de leur excellent travail, aussi bien que de la perte réelle à laquelle les assujettissent les déplacements en dehors de leur canton voudra bien émettre un vœu favorable à leurs demandes et voter les fonds nécessaires pour relever comme il convient leur indemnité.

boulevard Gambetta, n° 22, à Cahors et suivra l'itinéraire suivant :

Cahors, Mercuès, Caix, Luzech (contrôle fixe), Douelle, Cahors par rues du Lycée, Jean Caviol, Gustave Larroumet, Tivoli (contrôle volant), boulevard Gambetta, Ventailac, Saint-Cévez, Lalbenque (contrôle fixe). Retour par Hautesserres, faubourg Saint-Georges, boulevard Gambetta, Tivoli (contrôle volant), rue de la Liberté, quai de Regourd, Larroque, Vers (contrôle fixe). Retour par la même voie jusqu'à l'octroi de Regourd où sera établi le contrôle d'arrivée, mais les coureurs devront se rendre en moins de 10 minutes au café Tivoli où sera un second contrôle d'arrivée avec signatures.

La distribution des dossards pour les coureurs aura lieu à 11 heures du matin au café Tivoli. Le départ de la course sera donné au même endroit à 2 heures précises.

Tout coureur en retard sera considéré comme parti au signal.

On nous affirme qu'il y a plusieurs clubs engagés, et bon nombre d'individuels, enfin souhaitons que le temps se mette de la partie et Cahors aura une belle journée sportive.

Des flèches de direction seront disposées sur le parcours afin qu'il n'y ait aucune erreur de route.

Les Vins du Lot à la foire de Boulogne-sur-Mer

Voici, d'après le *Bouloonnais* du 13 courant, une appréciation sur la manifestation faite par des groupements vinicoles du Lot, du Tarn et du Lot-et-Garonne.

La foire aux Vins

« Parmi les nouveautés originales de la foire, il faut signaler la coquette baraque où se fait la dégustation d'excellents vins du Lot, du Tarn et du Lot-et-Garonne. Ce sont des Syndicats de viticulteurs des régions de Cahors, de Marmande et de Gaillac qui ont eu l'idée de recourir à ce moyen pour faire connaître leurs vins. Voilà des paysans mieux inspirés, on l'avouera et qui savent s'aider plus intelligemment que les bruyantes oailles de l'ex-Rédempteur. »

« La dégustation Douvisi permet aux habitants de nos régions dont le goût est un peu perverti par une longue accoutumance aux vins coupés, remoultés, cuisinés, de se familiariser enfin avec la saveur naturelle de nos vrais vins de France, légers, fruités, gais et inoffensifs. »

« La propagande de ces Syndicats mérite d'être hautement encouragée, nous souhaitons qu'elle donne des résultats au grand bénéfice de la bourse de nos concitoyens et à l'avantage de ces populations du Midi laborieuses, assez éprouvées par la mévente. »

J'ai tenu à me rendre compte de la façon dont fonctionnait une des premières manifestations de groupes vinicoles et je dis, bien avec intention, car, jusqu'à ce jour combien de dégustations, une des premières manifestations, expositions etc., ont été faites tant en France qu'à l'étranger par des industriels plus ou moins scrupuleux qui ont porté un très gros préjudice au bon renom des vins français.

Ayant, à la suite de l'exposition faite à Bruxelles en 1908, préconisé dans toute la presse méridionale l'organisation de dégustations foraines, je n'ai donc pas à insister sur celle qui vient de s'installer à Boulogne-sur-Mer.

J'ai décidé une personne d'initiative à tenter cette affaire, j'ai fait auprès des groupes vinicoles de la propagande par tous les moyens possibles, dans le but de les engager à y coopérer et c'est mon devoir de rendre compte aujourd'hui de ce qui a été fait.

La dégustation de Boulogne d'après mon enquête, a donné de bons résultats, les vins mis en consommation ont plu au public qui n'a pas craint de faire connaître que la comparaison avec la majorité de ce qui lui est servi, restait favorable aux types présentés par les associations de viticulteurs.

Les résultats financiers de l'exploitation du Bar ne sont pas avantageux, mais il faut tenir compte que le Bar est le moyen à employer pour la dégustation du vin en cercles et ne peut donner des bénéfices, n'étant qu'un procédé de publicité.

Le rôle des Associations de Viticulteurs est donc bien tracé.

1^o Etablir un type commercial de vin d'après les ressources de la récolte de l'année.

2^o Vulgariser ce type par une publicité pratique et dans ce cas envisager que les frais de cette publicité doivent être supportés par les viticulteurs appelés à en bénéficier.

3^o Si, comme dans le cas actuel, c'est une seule personne qui fait les frais d'installation d'une dégustation de réclame, je trouve qu'il n'est pas équitable de limiter le concours des viticulteurs à fournir des prospectus ou des affiches, il conviendrait, à mon avis, de faire sur les vins consommés à la dégustation, des sacrifices permettant de les faire apprécier.

Quel est le propriétaire ayant l'espoir de vendre du vin, qui hésitera à envoyer des échantillons et même à faire déguster dans ses caves ; les dé-

gustations foraines pour la clientèle éloignée représentant des envois d'échantillons, elles devraient donc être alimentées par les associations intéressées.

Voilà tout tracé le premier devoir des associations de viticulteurs.

Comment constituer un type commercial de vins de région ?

C'est ce que je me suis efforcé de démontrer dans mes conférences, le type commercial n'existe pas chez le propriétaire, certains ont, par leurs bons procédés de vinification ou de conservation, des vins parfaits, mais leur quantité est limitée, elle ne constitue pas un lot important, la qualité est variable d'un propriétaire à un autre, chez le propriétaire même l'ensemble de la récolte ne représente pas un type unique.

La solution paraît être la constitution d'une cave coopérative.

La cave coopérative, comme l'entend la majorité des viticulteurs, est une association ayant pour mission de vendre tous les vins des adhérents.

Les uns envisagent de faire partie des états-majors et d'en retirer des bénéfices quelconques, d'autres, par le fait de leur adhésion, entendent que sans peine, sans risques, leurs produits soient vendus à des prix très élevés, quelque soit d'ailleurs leur valeur réelle.

Peu d'agriculteurs pensent qu'une coopérative pour la vente de produits agricoles est une affaire commerciale sous une raison sociale particulière. Quel est le but d'une coopérative ?

La vente des produits. C'est donc, ni plus ni moins, une affaire commerciale !

Toute affaire commerciale comporte des exigences. Présenter à la clientèle une marchandise conforme à ses goûts et à ses besoins.

Vendre cette marchandise avec tous les risques que comporte pareille opération.

Ce sont ces deux exigences capitales que ne veulent pas envisager les agriculteurs ne voyant dans la coopérative que la suppression de certains intermédiaires onéreux qu'ils ne sont pas en mesure de remplacer et la récupération de bénéfices pour lesquels ils ne veulent aucun risque.

Dans le cas particulier qui nous occupe, une coopérative vinicole est tout une organisation.

Elle doit, notamment, avoir un fond social assez élevé pour permettre l'établissement d'une organisation matérielle complète, locaux, outillage, etc., etc.

Des capitaux permettant de mettre l'affaire en marche, de faire les opérations obligatoires de crédit et de constituer les réserves de marchandises nécessaires à ses opérations en achetant au comptant aux viticulteurs.

C'est donc, rien qu'avec ces conditions les plus générales, une nouvelle maison de commerce.

D'autre part, comment se fera la direction ? Un Conseil d'administration aura-t-il l'autorité nécessaire pour cela, il fera appel à une collaboration spéciale, à un Directeur, qui s'entourera de spécialistes, tant pour la gestion commerciale que pour la gestion pratique et professionnelle. Tout cela ressemble fort à la création d'une maison de commerce.

Mais dans ces conditions, je déclare qu'il est très difficile avec l'esprit actuel des agriculteurs, de constituer une coopérative.

Si l'on donne satisfaction à leurs désirs d'envisager la coopérative comme devant leur acheter toutes leurs récoltes quelle qu'en soit la qualité, l'affaire durera quelques mois et nombreux sont les exemples à citer où la déconfiture a été rapide.

La création d'une coopérative agricole, en général et vinicole en particuliers appuyer sur le commerce actuel, c'est aux intéressés à envisager quels sont les éléments qu'il faut accepter ou négliger.

J'estime qu'une association ayant pour base une maison de commerce sérieuse et bien établie est indispensable à toute création de ce genre.

Et j'en déduis les conséquences suivantes :

Installation et facilité de préparation et de mise à point des vins. Connaissances commerciales, clientèle et moyens d'action ayant déjà donné des preuves de leur vitalité.

C'est avec le commerce ayant de telles qualités que doit s'entendre le groupe des producteurs et c'est là le rôle des associations de viticulteurs.

Une étude toute spéciale de ce rôle est à faire, je ne puis l'entreprendre dans la note actuelle qui doit se résumer à tirer des conclusions pratiques des manifestations commerciales vinicoles de Bruxelles et de Boulogne-sur-Mer.

Le correspondant qui a écrit l'article « La Foire aux Vins » cité plus avant, est un Bouloonnais occupant une situation officielle, il a bien dit ce qu'il convenait et j'en retiens entre autres parties, le seul titre « La Foire aux Vins ».

C'est encore une preuve de notre

insuffisance en matière commerciale que de croire que les « Foires de Vins » doivent se faire en pays de production.

Ce n'est donc pas en pays de production que doivent se faire les Foires de Vins, mais en pays de consommation.

Que les viticulteurs méditent les résultats obtenus par le groupement bien compris, qu'ils comprennent que leur rôle est de produire dans de bonnes conditions et que cette production obtenue commence l'action commerciale.

Qu'ils sachent que de cette action commerciale ils n'ont pas les moyens et quelques fois le aptitudes pour l'exercer et que ce n'est pas de vendre quelques hectolitres de vins à une clientèle d'amis qui constitue une opération commerciale de grande envergure.

Qu'ils doivent : tout d'abord s'associer au titre professionnel pour constituer des fonds de publicité permettant la réclame sous toutes ses formes depuis les prospectus jusqu'aux « Foires de Vins en France et à l'Étranger ».

Associer dans une forme commerciale leurs intérêts à ceux qui sont en mesure de les sauvegarder. C'est ainsi qu'ils feront disparaître les intermédiaires inutiles et ouvriront aux Vins Français des débouchés plus étendus.

H. TUZET.

Musique du 2^o de Ligne

PROGRAMME DU 29 AOÛT 1909

Poète et Paysan (Ouverture) Supplé.

(Redemandé)

Berceuse de Jocelin (violin solo) Godard.

(Redemandé)

Dances Norvégiennes

N° 3, 2, 1 Grieg.

Dis-moi quel est ton pays ? Sellenick.

(Musique, Chœur et Soli de Baryton)

(Redemandé)

Jeannot Fromage au Lait, G. Michel.

Marche sur thème populaire

(Tamboeurs, Clairons et Cors de Chasse)

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 28 août

Naissances

Contios Jeanne-Eugénie, avenue de Toulouse, 2.

Célerié Marthe-Jeanne, rue Clément-Marot, 4.

Publications de Mariage

Larnaudie Marcelin-Edouard, plâtrier et Nauzières Marie, tailleur.

Blanc Vincent-Edouard, professeur et Combébias Joséphine-Maria, s. p.

Sol Henri, employé au chemin de fer et Quercy Elyse, s. p.

Mariage

David Paul, tailleur d'habits et Montaudé Marie-Jeanne, tailleur.

Décès

Sarremejeanne Guillaume, terrassier 67 ans, Hospice.

Gabin Catherine, robeuse, 36 ans, rue Fénélon, 1.

Brugel Paul-Jean, charpentier, 69 ans rue Mascoutou, 46.

Service des pharmacies

La Pharmacie de service pour le dimanche 29 août sera la

Pharmacie P. ORLIAC

Place des Petites Boucheries

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 27 Août, 2 h. 2 s.

La semaine d'aviation

M. Millerand est arrivé à Betheny en automobile accompagné du prince de Poknac, de M. Charpron préfet. Il a été reçu dans le salon d'honneur par tous les membres du Comité.

La capture du roghi

Des courriers ont apporté à Fez la nouvelle de la capture du Roghi Moulay-Hafid a fait distribuer des sommes d'argent ; des salves d'artillerie, en signe de joie ont été tirées, et des réjouissances ont été organisées.

Le roghi arrivera dans la soirée à Fez : une cage dans laquelle il sera enfermé a été dressée sur une estrade publique.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 28 Août, 7 h. 32 m.

Le généralissime

Nous croyons savoir que le général Trémeau serait nommé généralissime en remplacement du général Lacroix.

La grève des maçons à Paris

Une entrevue entre les délégués des patrons et des ouvriers maçons aura lieu demain. Si l'entente n'est pas faite, la grève du bâtiment deviendrait générale.

Le policier Azw

On annonce que le policier russe Azew se trouve actuellement à Christiania.

La santé de la tzarine

La santé de l'impératrice de Russie donne de grandes inquiétudes : le tzar se verra probablement obligé de reculer de quelques jours son voyage en Crimée, à Constantinople et à Rome.

Manœuvres italiennes à rétées

En raison de l'extrême chaleur, les manœuvres italiennes sont suspendues : l'hôpital de Raguse est bondé de soldats malades.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Catus

Programme de la fête locale. — 4 septembre : Nombreuses détonations et brillante retraite en musique à la chute du jour.

5 septembre : Nouvelles salves et promenade musicale.

9 heures, le Comité de la fête et la musique escortent le jury du concours sur les lieux de ses opérations.

9 h. 1/2, distribution de bouquets et abades au souscripteurs de la fête. De 2 heures du soir à 4 heures, nombreux jeux nouveaux et variés avec primes.

4 h. 1/2, distribution solennelle des récompenses du concours agricole sur la place de l'Eglise.

5 heures, grand bal de jour dans la Halle aux grains magnifiquement pavisée.

8 h. 1/2, retraite aux flambeaux et aux feux de bengale pour annoncer le feu d'artifice qui sera tiré à 9 heures.

10 heures, grand bal de nuit avec un orchestre de 1^{er} ordre et une illumination extraordinaire.

Lundi 6 septembre : A 6 heures, inauguration d'un grand concours de tir.

9 heures, promenade lyrique.

9 h. 1/2, jeu de la corde.

De 2 à 3 heures du soir, jeux divers.

3 heures, grande course à bicyclette avec prix en espèces et en nature (se faire inscrire chez le trésorier, M. Delpech, droit d'entrée 1 fr.).

4 heures, départ d'un ballon, « La Ville de Catus ».

8 heures, retraite musicale.

9 heures, grand bal de nuit.

Concots

Comice agricole. — Dimanche dernier avait lieu, à Concots, le concours du Comice agricole des Bas-Plateaux-du-Quercy. L'exposition était admirable et comme nombre, et comme qualité. Ce comice qui s'étend sur les trois cantons de Lalbenque, Limogne et Saint-Géry, avait réuni 39 exposants représentant 22 communes. Les animaux exposés au nombre de 300, étaient de toute beauté et attestaient sur les concours précédents des résultats réellement merveilleux.

Voici le Palmarès : 1^{re} Catégorie. — 1^{re} Section — Agneaux mâles

1^{er} prix, 30 fr., Fourès Eugène, à Concots ; 2^e, 25 fr., Mlle Couderc, à Laramière ; 3^e, 20 fr., Couderc Joseph, à Vers ; 4^e, 15 fr., Conquet Michel, à Cremps ; 5^e, 12 fr., Couderc, à Saint-Martin-Labouval ; 6^e, 10 fr., Brugières Antoine, à Vers ; 7^e, 8 fr., Gayette Jean, à Aujols ; 8^e, 6 fr., Escudéry Jean, à Grégols.

1^{re} Catégorie. — 2^e Section. — Agnelles (lots de 5 têtes)

1^{er} prix, 25 fr., Fourès Eugène, à Concots ; 2^e, 20 fr., Fraysse Jean, à Escamps ; 3^e, 15 fr., Bonnac Philippe, à Grégols ; 4^e, 12 fr., Bouysson Jean, à Concots ; 5^e, 10 fr., Gayette Jean, à Aujols ; 6^e, 8 fr., Couderc Joseph, à Vers ; 7^e, 7 fr., Brugières Joseph, à Vers ; 8^e, 6 fr., Mlle Couderc, à Laramière.

2^e Catégorie. — 1^{re} Section. — Antennais

1^{er} prix, 45 fr., Fourès Eugène, à Concots ; 2^e, 40 fr., Conquet Michel, à Cremps ; 3^e, 35 fr., Bouysson Jean, à Concots ; 4^e, 30 fr., Planard Jean, à Concots ; 5^e, 25 fr., Brugières Antoine, à Vers ; 6^e, 20 fr., Garrigues Jean, à Saint-Cirq-Lapopie ; 7^e, 15 fr., Lasfarguette Aquilin, à Grégols ; 8^e, 10 fr., Brugières Joseph, à Vers ; prix supplémentaire, 5 fr., Couderc, à Saint-Martin-Labouval.

2^e Catégorie. — 2^e Section. — Antennaises (lots de 5 têtes)

1^{er} prix, 30 fr., Fourès Eugène, à Concots ; 2^e, 25 fr., Conquet Michel, à Cremps ; 3^e, 20 fr., Fourès Eugène, à Vers ; 4^e, 15 fr., Aymard Pierre, à Vers ; 5^e, 12 fr., Couderc, à Saint-Martin-Labouval ; 6^e, 10 fr., Barel Pierre, à Laburgade ; 7^e, 8 fr., Escudéry Jean, à Grégols ; 8^e, 5 fr., réservée.

3^e Catégorie. — 2^e Section. — Ebrebis de 2 à 4 ans (lots de 5 têtes)

1^{er} prix, 25 fr., Conduché Ludovic, à Esclauzels ; 2^e, 20 fr., Courdesse Jean, à Esclauzels ; 3^e, 15 fr., Fourès Eugène, à Concots ; 4^e, 12 fr., Brugières Antoine, à Vers ; 5^e, 10 fr., Brugières Joseph,

à Vers ; 6^e, 8 fr., Fraysse Jean, à Escamps ; 7^e, 6 fr., Barel Pierre, à Laburgade ; 8^e, 5 fr., Conquet Michel, à Cremps.

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, à M. Fourès Eugène, à Concots.

Médaille d'argent offerte par la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture, à Mlle Couderc, à Laramière.

Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, à M. Liauzu Casimir, à Concots.

Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, à M. Lasfarguette, à Grégols.

Médaille de bronze offerte par la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture, à M. Aymard Pierre, à Versaire.

Médaille de bronze offerte par la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture, à M. Escudéry Jean à Grégols.

Médaille de bronze offerte par le Comice, à M. Dajeau Léon, à Concots.

Médaille de bronze offerte par le Comice, à M. Conquet Michel, à Cremps.

Saint-Matré

Obsèques. — Jeudi dernier, 26 courant, une foule nombreuse et attristée, accompagnait à sa dernière demeure le citoyen Mazaré, instituteur en retraite, ancien instituteur à Saint-Matré.

Remarqués dans l'assistance, MM. Basset, maire républicain, Jordy, ancien maire républicain, de nombreux collègues et amis.

M. Vigouroux, instituteur à Sérignac, son collègue et ami, retraça en termes émus la vie du défunt, toute de labeur et de dévouement à l'idée laïque et républicaine. Mazaré fut une nature d'élite, un homme loyal et franc, un excellent camarade, un époux modèle, un père admirable. Après avoir fait un tableau saisissant des hautes qualités morales du défunt, M. Vigouroux insista sur le rôle politique que joua Mazaré aux temps héroïques où la République eut à subir les assauts violents de toutes les réactions coalisées. Mazaré, tout en conservant l'estime de ses adversaires politiques, lutta alors avec enthousiasme pour les idées qui lui étaient chères, à une époque où il y avait du danger à se dire républicain. C'était un esprit tolérant, respectant toutes les convictions sincères.

Mazaré fut, en un mot, une volonté, une énergie.

Nous prions sa famille éplorée de vouloir bien croire à la part bien sincère que nous prenons au malheur immense qui la frappe.

Montcabrier

Foire. — Notre foire a été belle mais les forts bœufs d'attelage ont subi une baisse d'environ 50 fr. par paire.

Les attelages moyens étaient aussi en baisse, ainsi que les bœufs ; les transactions n'ont pas été si importantes que les foires précédentes.

Les veaux pour la boucherie se vendaient de 0,75 à 0,85 le kilo, poids vif.

Les jeunes porcs de lait étaient aussi en baisse ainsi que les moutons et brebis, ces derniers destinés à la boucherie se vendaient 0,70 le kilo, poids vif.

Les poules, de 4 à 5 fr. la paire. Poulardes, 0,75 la livre. Poulets, de 1,50 à 2,50 la paire selon grosseur.

Lapins domestiques, 0,30 la livre. Œufs, 0,75 la douzaine.

La salade était à bon marché ainsi que les choux.

Duravel

Prenez donc les devants ! — Nous lions sur les murs de la poste une gracieuse invite que l'administration postale adresse aux particuliers désirant fournir des locaux convenables au service de notre bureau. Nous sommes déjà sûr que plusieurs capitalistes Duravelois ne manqueraient pas d'adhérer à la proposition qui leur est faite. Et ma foi ! louons-les de leur excellente intention. Un revenu annuel de 400 fr. n'est pas à dédaigner pour n'importe quels boursiers.

La perspective d'une telle aubaine nous a suggéré quelques réflexions à ce propos. Nous n'avons pas certes l'intention de faire du socialisme municipal, car ce n'est pas à Duravel qu'une telle doctrine serait à l'ordre du jour. Mais croit-on qu'il n'irait pas de l'intérêt de tous si la commune tentait de s'approprier pareil revenu ? Que l'on songe à quelles dépenses annuelles pourrait faire face cet intérêt aussi modique qu'il apparaisse ! Et surtout chez nous qui, en dehors d'un impôt agraire chèrement acheté, sommes peu favorisés par l'initiative publique pour avoir des sources abondantes de revenus. Supposons que la représentation qui est à la tête de notre cité prenne les devants et s'occupe de construire ou d'acheter un local convenable au service postal, digne à la fois d'embellir la ville et de servir à l'utilité publique ; que l'on essaye un emprunt facile à couvrir, avec tous les moyens qui s'offrent aujourd'hui au capitaliste intelligent, de sorte qu'au bout de quelques années, après avoir liquidé la situation, la commune, c'est-à-dire l'intérêt général, inscrive en marge de ses avoirs la somme rondelette de 400 francs ! Bien sûr serait celui qui aurait à se plaindre de pareille spéculation !

Un groupe de contribuables.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

Concession de livres à la bibliothèque scolaire. — M. Bécays, député du Lot, vient de communiquer à M. le maire de notre commune la lettre suivante qu'il a adressée M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts :

Paris le 16 août 1909.

Monsieur le député et cher collègue, J'ai l'honneur de vous informer que par décision en date de ce jour, j'ai accordé une concession de livres à la biblio-

thèque scolaire de la commune de Puybrun.

Je suis heureux d'avoir pu, en cette circonstance, vous prouver tout le prix que j'attache à votre recommandation.

Agrez, etc.

Nous sommes heureux de pouvoir apprécier encore une fois le dévouement de notre excellent député pour notre commune et pour l'Instruction gratuite du peuple. Nous l'en remercions sincèrement.

Tension. — Une pension de retraite de sept cent cinquante francs a été accordée à M. Cazard Bertrand, ex-soldat au 2^e régiment d'infanterie, pour amputation du bras gauche.

Cajarc

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira dimanche prochain, à trois heures du soir, salle de la mairie, pour procéder à l'élection du maire.

Saint-Jean-de-Laur

Une lettre. — M. Amédée Gaillard, conseiller municipal radical, vient de recevoir par l'intermédiaire de M. Larnaudie, conseiller général, la lettre ci-dessous que M. le ministre des finances a adressée à M. Louis Bécays, député :

« Monsieur le député et cher collègue,

» Vous avez bien voulu appeler l'attention de mon prédécesseur sur une demande en autorisation de cultiver du tabac, formulée en la faveur de plusieurs communes du département du Lot.

» J'ai l'honneur de vous informer que le directeur de culture à Cahors a été invité à se concerter avec le préfet en vue de l'inscription des communes de Saint-Jean-de-Laur, Frontenac et Puyjournès sur la liste de localités admises à cultiver le tabac dans le département du Lot.

Mais il est bien entendu que cette autorisation deviendrait caduque pour celles des communes dans lesquelles la superficie déclarée n'atteindrait pas le minimum de trois hectares prévu par le règlement. Elle pourrait également leur être retirée dans le cas où les superficies cultivées resteraient inférieures à ce minimum.

» Agrez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre des finances : Signé : Georges COCHERY. »

— Nous ne saurions trop remercier M. Bécays, notre distingué député ; M. Larnaudie, le dévoué conseiller général, qui grâce à leurs démarches actives, nous font espérer une solution prochaine de cette affaire à laquelle s'intéressent les communes de Saint-Jean-de-Laur, Puyjournès et Frontenac.

Figeac

Réunion. — Dimanche 29 courant, à 5 heures de l'après-midi, au Théâtre municipal, M. Pech, chef de bataillon du génie en retraite, exposera aux habitants de Figeac les améliorations au réseau ferré de la région que réclame l'avenir du pays, ainsi que les très graves inconvénients de la déviation que la Compagnie d'Orléans a mise à l'étude entre Figeac et le Pournel, et l'absolue nécessité de la création d'une rampe d'accès depuis Capdenac jusqu'à Assier.

Société chorale. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellente société chorale, l'Union Fraternelle, va mettre à l'étude de nouveaux chœurs avec accompagnement d'orchestre.

Souhaitons qu'avant peu nous puissions entendre notre belle société dans des morceaux nouveaux.

Assier

Grandes fêtes de 1909. — C'est samedi 28, dimanche 29 et lundi 30 août que la jeunesse d'Assier célébrera sa fête annuelle avec un programme de réjouissances élaboré avec goût et des attractions qui feront les délices des nombreux visiteurs étrangers. Ce programme comprend, outre un orchestre de choix, des salves d'artillerie, retraites aux flambeaux, bals champêtres et à la halle aux grains, illuminations, feux d'artifice, concours vélocipédiques, jeux divers.

Ces trois journées de fêtes seront remplies à la satisfaction générale.

La commission s'est assurée de la concurrence d'une société de gymnastique dont les exercices variés font l'admiration des populations du bassin houiller de l'Aveyron.

Arrondissement de Gourdon

Milhac

Adresse de félicitations. — Le conseil municipal de Milhac a adressé à M. Malvy ce qui suit :

« Les membres du conseil municipal de la commune de Milhac, réunis hors séance, adressent des félicitations à M. L.-J. Malvy, le jeune et dévoué député de Gourdon, pour sa nomination comme rapporteur de la commission fiscale, en remplacement de M. René Renoult.

» Ont signé : Montet, maire ; Borne, adjoint ; Espaliat, Delpech, Vigié, Margot, Chamet, Lescure, Maleville, Passéfonds. »

A cette adresse le député a répondu :

« Mon cher maire,

» J'ai été très sensible à l'adresse de sympathie que le conseil municipal de Milhac a bien voulu voter à mon intention. Je vous prie d'être auprès des membres de ce conseil l'interprète de mes plus vifs remerciements et de leur renouveler l'assurance de mon entier dévouement.

» Agrez, etc. — L. J. MALVY. »

Saint-Chamarand

Réunion publique. Rectification. — C'est par erreur que nous avons annoncé dans notre dernier numéro que M. Malvy, député, rendrait compte de son mandat dans notre commune le 29 courant.

C'est le dimanche 5 septembre prochain qu'il fallait lire.

Gramat

Acte de courage. — Vendredi, vers midi, un cheval appartenant à M. Pierre Froment, d'Autoire, partait, pendant qu'on l'attelait dans la cour de l'hôtel du Grand-Cerf.

Effrayé par les cris des per-sonnes qui essayaient de l'arrêter, l'animal s'emballa complètement et traversa tout le champ de foire se lançant dans la rue de la Gare.

La présence d'esprit et le sang froid du maréchal des logis de gendarmerie, M. Gissot, évitèrent probablement de graves accidents.

Pour se précipiter ainsi à la tête d'un cheval et se laisser traîner durant plus de vingt mètres, acte auquel vingt personnes ont assisté, il faut avoir une forte dose de dévouement.

En adressant toutes nos félicitations à M. Gissot, nous exprimons le vœu qu'il lui soit accordé une récompense si bien méritée.

Vaillac

Subvention. — M. Roques, président de la Mutuelle-Bétail de Vaillac, vient de recevoir de M. Malvy, la lettre suivante adressée par M. le Ministre de l'Agriculture à notre sympathique député :

« Monsieur le Député et cher Collègue,

» Je m'empresse de vous faire connaître que par décision de ce jour, j'ai accordé à la Société de Prévoyance-Mutuelle contre la mortalité du bétail de Vaillac, une somme de 500 francs.

» Je suis heureux, M. le Député, d'avoir pu ainsi donner satisfaction au désir que vous m'avez exprimé.

» Agrez, M. le Député, l'assurance de ma haute considération.

» Le Ministre de l'Agriculture, RUAU.

Paris le 18 août 1909.

Souillac

Fête locale. — La fête locale est fixée au dimanche 26 septembre. Mardi soir, à huit heures, a eu lieu à la mairie une réunion sous la présidence de M. Malvy, maire, assisté de MM. Bayles, adjoint, et Bergerot, receveur ruraliste.

Un comité a été formé dans le but d'élaborer un programme.

Nous en publierons les noms ultérieurement.

Les quêtes en ville commenceront dimanche 29 courant.

Secours mutuels. — La paie de la Société de secours mutuels Saint-Martin aura lieu dimanche prochain 29 courant, de neuf à onze du matin.

Les membres en retard sont priés de régulariser leur situation sous peine d'amende.

Vayrac

Don généreux. — Grâce à la libéralité de Madame veuve A. Février, propriétaire de la villa del Ramel à Bétaille, notre bibliothèque populaire vient de s'enrichir de soixante nouveaux volumes dont la plupart sont reliés. Au nom des lecteurs et des lectrices de la Bibliothèque populaire nous remercions bien vivement la donatrice de sa généreuse offrande.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni mardi 24 courant à 9 heures du soir, sous la présidence de M. Cabannes, 1^{er} adjoint.

M. Lescout secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Au sujet du vote de la désaffectation des crédits, M. Bouysson voudrait que le reliquat de 1 500 fr. serve à diminuer d'autant les 2 centimes additionnels que le conseil a précédemment votés pour insuffisance de revenus. Cette motion mise aux voix est repoussée.

M. Leygue rend compte de la mission que le conseil lui a confiée au sujet de l'abattoir. Un entrepreneur est trouvé pour le curage des fosses, ce travail se paiera 1 fr. 50 la tonne au lieu de 2 fr. précédemment. Le conseil accepte ces propositions et convoquera l'entrepreneur pour signer le traité.

Le président donne lecture d'une lettre du maire empêché, par laquelle ce dernier soumet les conclusions qu'il entend faire voter par le conseil relativement à l'ancien chemin reliant la calle de Fumel à celle de Libos.

Ces conclusions sont : 1^o Abandon par la commune des droits qu'elle peut avoir sur ce chemin jusqu'au chemin rouge, moyennant que les bénéficiaires de cette mesure dotent le Passage de la construction des cabinets d'aisance ; 2^o le bornage et l'entretien du dit chemin, du chemin rouge à la calle de Libos. Ces conclusions, combattues énergiquement et avec justice par M. Cahhat, sont néanmoins votées.

Après deux votes successifs, le monument des combattants à sa place désignée au champ de foire. Cette solution n'a pas l'heur de plaire à M. le Maire qui tiendrait à en faire une question communale, en priant le conseil de revenir sur ses votes antérieurs en décidant d'ériger ce monument sur la place de la Bascule, c'est-à-dire devant sa porte. Comme Jésus-Christ, M. le Maire tombe pour la troisième fois, le conseil maintenant ses votes antérieurs.

M. Leygues demande au Conseil qu'à l'avenir la municipalité fasse respecter la loi du 30 décembre 1906 sur les déballages ou concurrence déloyale. Prise en considération.

M. le Maire ayant chez lui tous les dossiers des discussions en cours, le président fait observer qu'on ne peut abor-

der autre chose. Le huis-clos est alors demandé pour discuter l'assistance médicale gratuite, séance levée à 10 h. 1/4.

N. B. — A noter en passant la remarque faite par le président quant aux dossiers des discussions en cours, se trouvant chez le maire et non à la mairie ainsi que le veut la loi.

Quand donc MM. les conseillers auront-ils plus de soucis du mandat que les électeurs leur ont confié pour rappeler à leur souverain maître d'employer un peu moins de sans-gêne à leur égard ? Les discussions, ce nous semble, y trouveraient aussi leur compte, si chaque conseiller venait en séance avec une idée approfondie, après étude, sur les questions qui doivent être discutées.

Dans ce cas les votes émis ne seraient pas, comme on le constate trop souvent, des votes de surprise ou de complaisance et les diverses commissions nommées travailleraient plus normalement et ne laisseraient pas supposer que leur plus grande besogne n'est que de figurer sur le papier.

Libos

Marché aux prunes du 26 août

Apport 1.500 quintaux. 60/70, 25 fr. ; 70/75, 23 fr. ; 80/85, 18 à 20 fr. ; 90/95, 16 à 18 fr. ; 100/105, 14 fr. Fretin, 7 à 8 fr., suivant qualité. Marché très lent.

SAVON CONGO Blancheur, Teint, VICTOR VAISSIER

Bibliographie

Un ravissant conte d'été d'Henri Lavedan ; un spirituel fantasme de Miguël Zamacois sur l'art de voyager ; de judicieuses réflexions d'Adolphe Brisson sur les villégiatures françaises, à propos d'une pittoresque excursion en Auvergne ; un charmant plaidoyer d'Henry Roujon, en faveur de la « petite ville » où il est bon de passer ses vacances ; des souvenirs de voyages de Julia Bartet et Paul Deschanel ; des poèmes de saison de J. an Rich-pin, André Rivoire, Abel Bonnard, Maurice Magre, etc., tels sont les principaux articles à signaler dans le dernier numéro des Annales, sans parler des rubriques, toujours si attrayantes et si instructives, dues aux collaborateurs habituels de cette excellente revue de famille : Léopold Mabileau, Gaston Bonnier, Max de Nansouty, Yvonne Sarcay, Gaston Ragot, Sergines, le Bonhomme Ghryslas, etc., etc.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

Le dernier numéro du Journal de l'Université des Annales publie le texte de quatre remarquables conférences faites dans l'hôtel de la rue Saint-Georges : la Dernière Victoire de Napoléon, par Henry Houssaye ; l'Avènement Russe, de Pierre Baudin ; Richard Wagner, par M. Chéramy ; l'Esprit du Dialogue, les Dialogues d'Henri Lavedan, par Adolphe Brisson.

En vente partout. Le numéro : 60 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1892, du 28 août 1909.

Le nouveau pont bascule de Copenhague, par Jacques Boyer. — La catalyse, par Léon Jaloustre. — Le transport des noix de coco aux Philippines, par V. F. — L'expédition polaire d'Erichsen, par le Dr Alfred Gradenwitz. — Comment tombe une goutte d'eau ? par G. Claus. — La « terre de bois » en Champagne, par R. Olry. — L'atmosphère, les odeurs et les poussières d'un métropolitain, par Daniel Ballet. — Académie des sciences ; séances des 17 et 23 août 1909, par Ch. de Villedeuil. — L'homme accumulateur, par Carols Karl.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Propriété à vendre à Terre-Rouge

Eau, agrément et rapport

Ecrire pour visiter, à M. VIGOU-ROUX, pharmacien à Castelfranc.

MARCHE DE LA VILLETTE

Jeu 26 Août 1909

ENTRÉES DIRECTES

RENVOI

PRIX PAR 1/2 KILOG.

Les porcs se cote au 50 k. poids vif.

ESPECES

au Marché et à l'abattoir

1^{re} qualité 2^e qualité 3^e qualité

Bœufs..... 1.586

Vaches..... 684

Taureaux... 128

Veaux..... 1.706

Moutons... 14.179

Porcs..... 5.270

ÉPILEPSIE
Guérison certaine par
l'Antiepileptique de Liège
de toutes les maladies nerveuses et
particulièrement de l'épilepsie, lé-
prieuse jusqu'à aujourd'hui incurable.
La brochure contenant le traite-
ment et de nombreux certificats de
guérison est envoyée franco à toute
personne qui en fera la demande
par lettre affranchie à
M. C. FANJAN, Place à Lille (Nord)

Chemin de fer d'Orléans

**Excursion
D'Agriculteurs Français
en Angleterre**

Une députation importante de Produc-
teurs français de Fruits et Légumes et
d'Expéditeurs de denrées périssables,
accompagnée par les représentants des
trois principales Compagnies de Che-
mins de fer français est arrivée en An-
gleterre le 6 courant pour étudier les
diverses méthodes d'emballage et d'en-
voi de ces denrées en provenance d'Eu-
rope et de pays d'Outre-mer ;
Il existe déjà un trafic important de
fruits, légumes, beurre, œufs, volailles,
etc., avec la France et ce trafic pourrait
être considérablement augmenté si l'on
adoptait les méthodes des pays étrangers.
Cette excursion en Angleterre a été
organisée par les Compagnies des Che-
mins de fer du Nord, du P. L. M. et de
l'Orléans et accompagnée par leurs Re-
présentants.
La députation qui se composait de
soixante membres a déjà visité les mar-
chés de Londres, Hull et Newcastle où
ils ont pu se faire une idée de l'impor-

tance de ces marchés et de la part que
les produits français pourraient y prendre.
A l'arrivée à Edimbourg et à Glasgow,
elle a été reçue par M. C. Gautier, Con-
sul de France et par tous les représen-
tants des Compagnies de chemins de fer
anglais et écossais qui les ont mis en
rapport avec les principaux commis-
sionnaires et importateurs de produits
agricoles.
Les délégués ont acquis la conviction
que ces marchés présentaient le plus
grand intérêt pour les producteurs fran-
çais, ils ont décidé de faire des essais
d'expéditions directes des produits de
choix.
Ils ont été très vivement intéressés
par la visite de la fabrique d'emballages
en bois tranché d'un prix tellement ré-
duit qu'il devient inutile de renvoyer
l'emballage à son point de départ. Il
serait à souhaiter que de telles industries
puissent s'introduire en France.
Les excursionnistes ont reçu partout
le meilleur accueil et en particulier de
la part des Lords-Maires de Londres et
de Newcastle.
Ils continuent leur voyage d'études
par la visite des marchés de Liverpool
et de Manchester. Nous sommes per-
suadés qu'ils emporteront en France le
meilleur souvenir de ce voyage qui est
certainement de nature à relayer d'avant-
tage les relations commerciales des
deux peuples amis.
PELERINAGE DE ROCAMADOUR
BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
A l'occasion du Pèlerinage de Rocama-
dour (Lot), il est délivré, chaque année,
du Jeudi qui précède la fête des Rameaux,

au 31 octobre inclus, des billets aller
et retour de toutes classes pour Rocama-
dour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re}
classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30
0/0 en 3^e classe, sur le double des prix
des billets simples.
Au départ des gares distantes de Rocama-
dour de 250 kilomètres au plus.
Les billets de Pèlerinage donnent droit
à l'admission dans tous les trains réguliers
de voyageurs, à l'exception des trains
poste et express; ils sont valables pour
le retour jusqu'au surlendemain du jour
de leur délivrance.
**Si vous voulez avoir
des PORCS**
GROS, GRAS, ROSES,
Toujours de bon appétit,
Demandez à votre pharmacien,
La poudre Américaine du Dr Jacob.
Prix de la boîte 2 fr. 25
DEPOT à CAHORS :
pharmacie ARTIGUE
A PRAYSSAC :
pharmacie DU VERDIER
DEPOT pour le GROS :
pharmacie VIGOUROUX
A CASTELFRANC

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME
L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
10, Rue du Lycée
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

CHASSEURS
Au moment de faire vos emplettes, allez visiter
le nouvel assortiment de la maison
ARTIGALAS

Vous trouverez des **TRIPLES VEROUS** pla-
tines encastrées pour poudre pyroxilée au prix
incroyable de **99 fr.**
Des **HAMMERLESS** à **180 fr.**
Des **BROWNICK** 5 coups auto-
matiques modèle 1909.
MUNITIONS ET ACCESSOIRES
à des prix défiant toute concurrence
POUDRES — PLOMBES

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DÉROSNE
VII
Enterrement du passé
Il était tard lorsqu'il arriva à Southampton, mais il avait l'air de connaître la ville et il se dirigea tout droit vers une petite taverne située sur le bord de la rivière et masquée presque en entier par l'ombre du mur de la ville. Là, il se fit donner un lit, et s'assura que l'Electre n'était pas arrivé.
Il soupa dans sa chambre, bien qu'il fût prié de prendre son repas dans la salle commune. Il semblait désireux de fuir toute société et de n'avoir à parler à personne, et il s'abandonnait toujours aux noires pensées qui l'avaient assailli en wagon, à l'auberge de Besingstoke, et pendant son trajet avec son frère.
Quelles que fussent ses pensées, elles l'absorbaient si complètement qu'il ressemblait à un somnambule faisant tout machinalement sans savoir ce qu'il fait.
Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

Mais malgré cela il était actif, car il se leva le lendemain matin de bonne heure. Il n'avait pas dormi une heure dans toute cette longue nuit.
Il avait pris toutes les attitudes et s'était tourné et retourné dans son lit, songeant, songeant, songeant, songeant, jusqu'à ce que son cerveau n'eût plus qu'une puissance machinale et agit en dépit de lui-même.
Il descendit l'escalier, paya son souper et sa chambre à une servante endormie, et quitta la maison au moment où l'horloge de l'église, dans le vieux square à côté, sonnait huit heures.
Il fut tout droit vers la Rue Haute, et entra dans la boutique d'un marchand de confections.
L'établissement était sur un certain pied, et un jeune homme enlevait les volets de la devanture sans se presser.
Ce jeune homme parut être le seul occupant de la boutique pour le quart d'heure. Il regarda Joseph d'un air dédaigneux et le toisa lentement de la tête aux pieds en bâillant en même temps.
— Vous feriez mieux de vous retirer, dit-il, notre patron ne donne rien aux vagabonds.
— Votre patron peut donner ou garder si bon lui semble, répondit Joseph avec indifférence, je peux payer ce dont j'ai besoin.
— Appelez votre maître, ou plutôt non, vous ferez tout aussi bien l'affaire vous-

même. Je veux une toilette complète, depuis le chapeau jusqu'aux souliers, comprenez-vous ?
— Peut-être quand j'aurai vu l'argent, répondit le jeune homme d'un ton narquois.
— Vous êtes déjà au courant des habitudes du monde, mon garçon, n'est-ce pas ? dit Joseph avec amertume.
Tirant ensuite l'agenda de sa poche, il l'ouvrit et exhiba la petite liasse de billets de banque :
— Je présume que vous comprenez ceci : dit-il.
Le languissant jeune homme releva son nez qui, par sa conformation naturelle, annonçait un caractère ambitieux, et regarda son chaland d'un air incrédule.
— Je comprends que ceci peut être faux, fit-il d'un air significatif.
Joseph lâcha un juron et s'élança sur le jeune commis.
— J'ai dit qu'ils « pouvaient » être faux, fit observer le jeune homme avec moins d'arrogance, il n'y a pas de quoi vous précipiter sur moi, je n'ai pas eu l'intention de vous offenser.
— Non ! murmura Wilmot, vous faites ma foi bien de n'avoir pas cette intention. Appelez votre patron.
Le languissant jeune homme croisa les bras et s'efforça de prendre un air rébarbatif, mais il eut soin de reculer un peu derrière son maître pour se montrer indigné.

Le patron sourit et salua.
Le jeune homme s'éloigna pour obéir ; il était tout à fait souple maintenant.
Joseph examina la boutique.
— Le roquet : il a oublié la cassette ! murmura-t-il ; je pourrais essayer de l'ouvrir si... (il s'arrêta et sourit d'une étrange manière fort peu agréable à voir) si je n'allais pas à la rencontre d'Henri Dunbar.
Il y avait une glace à pied dans un coin de la boutique. Joseph s'en approcha, se mira en silence pendant quelques instants et puis montra le poing à son image.
— Tu es un vagabond, murmura-t-il les dents serrées, et tu en as l'air ! Mais qui t'a marqué de ce sceau ? Qui mérite le blâme pour tout le mal que tu as fait ? Quel est celui dont la trahison t'a fait ce que tu es ? Voilà la question !
Le maître de la boutique reparut et jeta sur son chaland un regard perçant.
— Écoutez-moi, dit Wilmot lentement, mais avec résolution. J'ai eu du bonheur depuis quelques temps, et je viens de gagner quelque argent. Je l'ai gagné honnêtement, entendez-vous, et je ne veux pas être questionné par une espèce de singe comme votre commis.
— Nous serons heureux de vous servir, Monsieur, dit-il, et je ne doute pas le moins du monde que vous soyez content. Si mon commis a été impertinent...
— Il l'a été, interrompit Joseph, mais

je ne veux pas en faire une affaire. Il est comme tout le monde, et il croit que parce que un homme porte un habit râpé, il doit être un coquin. Voilà tout. Je lui pardonne.
Le languissant jeune homme, alors très éloigné et abrité par son maître, murmura à voix basse :
— Oh ! vraiment ! pardonner ! ah ! Comment donc ! est-ce bien vrai ? Merci pour rien ! et autres phrases railleuses.
— Je veux une toilette complète, continua Wilmot, un habillement complet tout neuf, chapeau, bottes, parapluie, sac de voyage, une demi-douzaine de chemises, brosses, peigne, rasoirs et tous les *et cetera*. Et comme il peut se faire que vous ne soyez pas disposé à avoir en moi plus de confiance que votre imbécile de commis, bien que vous soyez extrêmement poli, voici ce que je vais faire. Je désire faire friser et tailler ma barbe. Je me rends chez un barbier pour cela, et pendant ce temps vous pouvez aller aux informations pour ces papiers là.
Il tendit au patron trois de ses billets de la banque d'Angleterre. Le marchand les regarda d'un air de doute.
— Si vous croyez qu'ils sont faux, envoyez-les à la banque et faites-les changer, dit Joseph, mais dépêchez-vous, car je vais revenir dans une demi-heure.
Il sortit de la boutique laissant le patron, toujours incertain, avec les trois

billets dans la main.
Le vagabond rabattit son chapeau sur ses yeux, fourra ses mains dans ses poches et descendit la rue jusqu'à une boutique de barbier, près des docks.
Là, il se fit couper la barbe et arranger la moustache en désordre, de la manière la plus aristocratique. Ses longs cheveux gris mal peignés furent taillés et frisés selon son goût.
S'il eût été vaniteux, et n'ayant d'autre but dans sa vie que celui d'embellir sa personne, il n'eût pas été plus minutieux ou plus difficile à contenter.
Quand le barbier eût complété son œuvre, Wilmot se lava la figure, ramena ses cheveux sur son front et se regarda dans un petit miroir suspendu au mur.
Comme tête et figure, la transformation était complète.
Il n'était plus un vagabond, mais bien un gentleman respectable, entre deux âges, de belle mine, et non sans distinction aristocratique.
L'expression même de sa physionomie était changée.
L'air de défi avait fait place à un sourire hautain.
Laminère rognée était devenue le frontement de sourcils de l'homme qui songe.
Ce changement était-il naturel ou simulé ? Provenait-il simplement de l'arrangement de sa barbe et de ses cheveux ? Lui seul aurait pu nous le dire.
(A suivre)

Imprimerie A. Coueslant
1, Rue des Capucins, CAHORS
IMPRIMEUR :
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Rollin
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES
CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE
PRIX MODÉRÉS